Version SAJ – 2022-07-27

**Résolution n°** À compléter

**Date : Le** Date du CA

**Objet : Nomination d’un chef de département** Inscrire le nom du département

**ATTENDU QUE** conformément à l’article 188 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2), la nomination d’un chef d’un département clinique se fait par résolution du conseil d’administration après consultation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (ci-après nommé « CMDP »), du directeur des services professionnels, ainsi que l’université auquel l’établissement est affiliée, soit l’Université de Montréal;

**ATTENDU** **QUE** conformément aux articles 66 et suivants du *Règlement sur l’organisation et l’administration des établissements* (RLRQ, c. S-5, r. 5) les qualités requises que doivent posséder les candidats au poste de chef de département, selon les spécificités des différents départements, y sont prévues;

**ATTENDU** **QUE** conformément au processus de sélection pour le poste de chef du département Inscrire le nom du département, la candidature de Inscrire le nom du chef de département nommé a été retenue, ce candidat possédant les qualités requises;

**ATTENDU** **QUE** les médecins, dentistes et pharmaciens, selon le cas, du département visé ont été dûment consultés, de même que le CMDP, le directeur des services professionnels, le président-directeur général et l’Université de Montréal;

**ATTENDU QUE** le comité des ressources humaines et communications recommande au conseil d’administration d’adopter la présente résolution;

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l’unanimité :

**DE NOMMER** Inscrire le nom du chef de département nommé à titre de chef de département Inscrire le nom du département, à partir du Inscrire la date du début du mandat, pour une durée Choisissez un élément.

Copie certifiée conforme, le Date de la signature

Jean-François Fortin Verreault

Secrétaire du conseil d’administration du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal